sait M. Clémenceau. M. Clémenceau poussait M. Gambetta. La manifestation du 23 mai est projetée. M. Gambetta sent qu'elle est faite indirectement contre lui. Alors M. Gambetta menaça. Il résolut d'indiquer hautement son alliance avec le général. En pleine séance, il descendit du fauteuil de président pour aller signer au contract civil de Mlle de Galliffet. De son côté, le général avait, devant la statue de Denfert-Rochereau, simple prétexte — exalté Gambetta. La révolution communaliste comprit. Il y avait entre elle et le général trop de cadavres — pour qu'elle aimât le recontrer encore à cheval devant elle ! Elle recula.

***

Voilà ce qui est — malgré le démenti adroit et tardif de la *République française* — la vérité indéniable ! Le général de Galliffet n'avait reçu dernièrement aucune promesse nouvelle. Il n'avait aucune récente nomination en poche. Une situation déjà ancienne de cinq à six mois se dénonçait subitement. Le général eût été gouverneur de Paris — sans que M. Gambetta eût eu le pouvoir effectif.

La responsabilité incombe seule, devant la révolution sociale, à M. Gambetta. Il vient de couper sa fameuse queue rouge avec le sabre du général !

Les conservateurs ne sont point revenus pour cela à M. Gambetta. Enfin, la Commune ne lui pardonnera jamais de s'être abrité, non plus sous les orangers de Saint Sébastien — mais sous le panache d'un Galliffet !

C'est, par ma foi, la première scène grave, depuis dix ans, où nos têtes de conservateurs n'ont pas été directement mises en question. Nous avons formé la galerie — avec M. Jules Grévy, qui semble être comme nous en dehors du drame. Quant à M. Gambetta, il a retardé l'événement fatal ; il est aussi joyeux qu'un enfant qui éloigne le moment — où il se fera arracher une dent !

Quant au général de Galliffet, il avait dit que « le soldat le suivra partout où le soldat pourra le voir sur son cheval ». Il est content. Pendant huit jours, Paris n'a regardé que lui ! L'énergie de M. Andrieux a achevé la déroute communaliste. Au moment que j'écris, j'apprends que le Conseil municipal de Paris — c'est-à-dire en vérité le Conseil communaliste — vient de voter un blâme sévère contre le préfet de police. M. Andrieux méritait depuis longtemps cet honneur !

***

Dans la nuit du 7 au 8 avril dernier, j'ai fait avec le général de Galliffet le voyage de Paris à Tours. Il entra dans le même wagon que nous. Notez qu'il pouvait prendre le coupé. Ce n'était plus l'homme encore élégant qu'on voit à Paris. Il avait un gros paletot et de vieilles couvertures de laine. Tout d'abord il causa peu. Enfin ses paroles l'excitèrent — comme le bruit des gourmettes excite un bon cheval. Il avait quitté Tours, — la nuit précédente. Le lendemain matin, il devait passer une revue ! Parmi les soldats, dont il s'occupe beaucoup, il a la réputation de ne jamais dormir. Le marquis de Galliffet est devenu officier, sans rien savoir. Officier, il a travaillé à outrance — vous savez que ce mot là est la devise de sa vie? Il a refait absolument son instruction. Sa facilité de travail est très grande. Aujourd'hui il sait étonnamment. Il ne veut pas être seulement un très bon général de cavalerie. Il a l'ambition de devenir un grnd manœuvrier. Il dit souvent : « Quand j'aurai l'honneur de commander une armée devant l'ennemi. » Il ne doute pas que Dieu ne ramène la guerre — exprès pour lui !

Le général se sait fort peu aimé par beaucoup d'officiers. On ne lui a point pardonné d'avoir pris la place de nos meilleurs généraux, ses anciens chefs — tel que le général au Barail. Il a été l'ami public de ministres qui ont brisé les illustres épées de Bourbaki et de Ducrot. Enfin il est le fidèle de M. Gambetta qui, en ce moment, ferme la porte de la maison des dominicains d'Arcueil — où le plus jeune des fils du général est élevé! C'est bien le temps de la décadence romaine! M. Gambetta entouré par le général de Galliflet et M. Coquelin!.. N'est-ce point là un des derniers empereurs romains, traversant le Forum — accompagné par un illustre patricien dévoyé et par un joueur de flûte ?...

***

Donc, le général ayant suffisamment causé, se roula dans ses couvertures, avec le soin d'un soldat qui se couche sur la terre nue. Bientôt il s'endormit. J'avais déjà l'intention de faire son portrait. Je le regardai. Qui n'a pas regardé attentivement une femme qui dort? On cherche à surprendre sur le visage de la femme le secret dont notre bonheur dépend! De même, l'homme qui dort semble être plus facilement deviné! La lumière voilée de la lampe adoucissait les traits du général. Le visage est de race. Il ressemble peu au visage martial qui, au Salon, semble regarder la tête froide, jacobine, de son ennemi d'en face, M. Clémenceau. J'aimerais à suivre le marquis de Galliffet, jusqu'à sa dernière heure. Tel cet Anglais suivait, curieux, le dompteur de bêtes féroces! .. Le général n'a point peur de la mort. Je l'ai entendu dire : « Que m'importe ma peau! Elle vaut si peu, trouée comme elle est! on ne pourrait pas même en faire une peau de tambour! » Il ne boit plus passionnément à la vie, comme jadis. Il a mis son gant dans un verre pour qu'on n'y verse plus rien !

***

Je ne sais pas l'avenir du général. Cet avenir doit lui plaire car le général aime l'aléa, quoiqu'il n'ait jamais été joueur. Ah! j'ai dû être vrai et sévère pour M.de Galliffet, surtout à ce moment solennel où l'armée va prendre des drapeaux neufs! Laissez maintenant le portraitiste s'écrier : Quelle leçon ! M. Gambetta acculé, se raccrochant à une épée qui a une tache de sang révolutionnaire .. ineffaçable comme la tache de la clef de Barbe-bleue !

Quel spectacle ! Ce général qui — lisez le *Borsaire* du 20 mai — est condamné à mort par le nihilisme parisien ! L'ambition qui lui a fait oublier bien des choses inoubliables — n'est peut-être que le besoin mystérieux de l'oiseau aux grandes ailes qui se sent frappé à mort. Il veut monter plus haut toujours — dans le nuage d'où sortira le *feu de l'eau ! Car on ne sait si* l'orage qui vient va tout brûler ou tout refroidir.

Et le général dormait. Le jour venait. Le train semblait courir vers la lumière ! Voici Tours. Le général se réveille. Il nous quitte — déguisant par un balancement la gêne de sa marche. On dirait l'allure d'un cavalier qui est descendu de cheval après une longue course ! Je n'ai plus revu le général Galliffet — avant l'heure présente où je le revois sur le papier !...

Et je termine par cette simple réflexion-résumé: La journée du 23 mai, où l'émeute a eu peur du soldat, prouve non pas l'impuissance de la révolution communaliste, qui n'a été que prudente — elle prouve surtout l'impuissance de M. Gambetta et de l'Assemblée ! Un grand acteur dont la révolution sociale voulait ne faire qu'un comparse, a repris enfin dans le Drame son rôle fatidique ; l'ARMÉE !... IGNOTUS.

(*Figaro*)

INFORMATIONS

Le *National*, journal républicain modéré, se plaint des fréquentes allées et venues de M. Albert Grévy :

« Un gouverneur colonial, dit-il, doit résider ou se démettre. C'est une opinion assez généralement répandue pour qu'on en tienne compte. »

Le *Courrier de l'Allier* raconte que dernièrement au conseil de préfecture, pendant que l'avocat, debout, attendait l'arrêt du conseil, M. le secrétaire général, assis au siège du ministère public, *se permettait de fumer*. « On nous avait raconté le même fait, ajoute le *Messager*, mais nous y avons vu un tel manque aux convenances, un tel laisser-aller démocratique que nous avons douté de l'exactitude du récit qu'on nous a fait. Si c'était vrai, ce serait une raison de plus après tant d'autres pour demander l'éducation obligatoire des agents de la R. F. »

M. le sous-préfet de Riom, dit la *Gazette d'Auvergne*, vient de s'illustrer par un exploit qui mérite d'être mis en vedette :

Il a révoqué M. Plazenet, maire de Saint-Bonnet, près Riom, parce que celui-ci avait colporté dans sa commune la pétition contre les décrets du 29 mars, croyant, — le naïf ! — que la liberté de conscience était un droit encore existant.

Interrogé par M. le sous-préfet sur le crime à lui reproché, M. Plazenet n'a fait aucune difficulté de l'avouer ; il a même ajouté, — ce grand coupable endurci ! — qu'étant père de deux fils, tous deux Maristes, il avait cru devoir protester contre une mesure qui a pour but de mettre ses enfants hors la loi.

M. le sous-préfet a répondu à cette explication par une révocation tonitruante.

M. Plazenet exerçait les fonctions de maire, à Saint-Bonnet, depuis près de vingt ans.

Nous lisons dans l'*Ordre et la Liberté* de Valence :

« Mardi ont eu lieu, à Annonay, les examens pour l'obtention du certificat d'études.

« Les Frères des écoles chrétiennes devaient présenter 47 élèves. Mais la commission d'examen ne comptant cette année qu'un instituteur congréganiste au lieu de deux qu'il y avait toujours eu jusqu'à ce jour, les Frères ont cru devoir protester et n'ont présenté aucun élève. L'archiprêtre, qui faisait partie de la commission, s'est également retiré.

» Les Sœurs Trinitaires ont néanmoins présenté quelques candidats. La première place a été obtenue par une de leurs élèves.

On envoie d'Auch au *Moniteur* ce dernier écho du voyage de M. Tirard dans la capitale de Gascogne.

Voulez-vous un dernier et curieux avis du passage de M. Tirard à Auch ?

Je le tiens d'un témoin oculaire en qui j'ai pleine confiance.

En visitant les produits agricoles, M. Tirard s'arrêta devant la belle exposition de M. Tavernay, conseiller général des Landes

Après un moment, le ministre de l'agriculture, désignant un épis de maïs, dit :

— Tiens, qu'est-ce que cela ?

— Du maïs, monsieur le ministre, répondit tout ahuri l'un des inspecteurs qui accompagnaient le ministre.

— On donne ça aux animaux ?

— Oui, monsieur le ministre ?

— Comme cela, en épis ?

— Oh ! non, il faut d'abord les égrener.

Les assistants se tenaient à quatre pour ne point éclater de rire à la barbe de ce singulier représentant de l'agriculture, et le pauvre inspecteur faisait des effort inouïs pour attirer ailleurs l'attention de son chef.

Mais le ministre persistait à établir son ignorance.

Il reprit, en montrant un échantillon de maïs *ensilé*, destiné, comme on sait, à nourrir les animaux pendant l'hiver :

— Et cela ?

— C'est encore du maïs, du maïs *ensilé* On le coupe vert pour en faire des conserves.

— Mais comment se fait-il qu'il soit jaune maintenant ?

— C'est l'effet de la fermentation.

Ce dialogue amusant aurait pu continuer longtemps, à la grande joie de la galerie, formé d'agriculteurs, si l'inspecteur, nullement désespéré, ne fût parvenu enfin à attirer l'attention du ministre sur un autre point. Vous pensez si l'on a ri et si lon rira longtemps de ce ministre qui se connait en agriculture à peu près comme un aveugle en couleurs.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Des 150 ouvriers qui avaient déserté hier le tissage de MM. Dillies frères, 20 ont repris le travail ce matin, et 52 ont réclamé leurs livrets, qui leur ont été remis.

Nous apprenons qu'un rapport comportant la cause des grèves, les demandes des ouvriers, l'avis des patrons est ce moment à la rédaction du département de l'intérieur.

Le détachement du 110e de ligne qui occupait Roubaix depuis lundi matin, a reçu l'ordre de rejoindre sa garnison. Le départ aura lieu demain matin, à cinq heures.

Le détachement fera étape demain à Armentières.

L'école de natation est aujourd'hui complètement terminée. L'ouverture en aura lieu le samedi 5 juin. Nous publierons demain le règlement.

Notre correspondant particulier de Paris nous télégraphie que le dossier de Delplanque est arrivé hier soir à la Cour de cassation.

Aujourd'hui à deux heures et demie, avant le départ de Lille de S. Em. le cardinal-archevêque de Cambrai, un grand nombre de catholiques se sont fait un devoir de présenter à leur bien aimé pasteur leurs respectueux hommages.

Son Eminence, en réponse aux paroles prononcées par M. Henri Bernard au nom des catholiques réunis, a bien voulu donner de nouveaux et précieux encouragements, au sujet de l'avenir des institutions religieuses de la ville, et particulièrement pour le maintien de l'Ecole libre de Saint-Joseph.

Ces paroles ont été accueillies avec une profonde reconnaissance; elles seront pour tous un nouveau motif de confiance dans les temps troublés que nous traversons.

Un bien triste accident est arrivé hier soir, à cinq heures, rue de l'Alma, dans un chantier appartenant à un entrepreneur de la ville.

Un écolier, Joseph Vanoye, dont les parents demeurent rue de Luxembourg, a eu la fatale idée de pénétrer dans le chantier pendant que les ouvriers en étaient absents — c'était l'heure du goûter — et de grimper sur des tas de planches. Par malheur pour Joseph Vanoye, le tas sur lequel il se hissa n'était pas bien équilibré ; plusieurs planches cédèrent sous son poids et l'une d'elles vint lui fendre le crâne. La mort a été instantanée.

Quand, une demi-heure plus tard, les ouvriers sont rentrés dans le chantier pour reprendre le travail, l'un d'eux a découvert le cadavre ensanglanté du pauvre petit. On a retrouvé près de lui ses livres, ses cahiers et ses sabots que le bambin avait momentanément déposés à terre afin de n'être pas gêné dans ses mouvements.

Le Cercle horticole de Roubaix organise une exposition internationale d'horticulture qui aura lieu, à l'Hôtel des Pompiers, du 5 au 9 septembre prochain. Les amateurs seront admis à concourir.

Quoique sa nouvelle installation ne soit pas encore terminée, la *Grande-Harmonie* fait depuis huit jours ses répétitions d'été sur le kiosque établi dans les jardins de son nouveau local rue Saint-Georges, 41; ces exécutions sont très suivies et nous ne saurions trop engager les amateurs à aller les écouter, car elles sont une préparation au grand concert que notre musique municipale doit donner prochainement à St-Omer et dont le programme, composé de nouveaux morceaux, est des plus attrayants. Les répétitions ont lieu les mardi et vendredi de chaque semaine de 8 heures 1/2 à 11 heures du soir.

On a généralement approuvé la résolution prise par la *Grande Harmonie* de s'installer au centre de la ville, où sa place était pour ainsi dire naturellement marquée.

Nous savons que cette société musicale s'est, pour sa nouvelle installation, imposé de grands sacrifices; mais nous ne croyons pas qu'elle a-t trop à s'en préoccuper car les protecteurs ne lui ont jamais manqué et les Roubaisiens ont toujours été trop fiers de leur première musique pour que son existence ne soit pas assurée; aussi espérons-nous que les membres honoraires ne lui feront pas défaut.

C'est aujourd'hui la ducasse du *Noir-Bonnet*.

Le *Noir-Bonnet* est un hameau de Wasquehal où la jeunesse de Roubaix et des environs se rend en foule chaque année.

A l'heure où nous écrivons, le temps tourne à l'orage et semble réserver à la ducasse le même sort que l'an dernier. L'année dernière, en effet, un orage très violent, qui s'est prolongé fort avant dans la soirée, a empêché les jeux, les bals et autres divertissements.

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1876 s'est divisée en cinq sous-commissions.

La première sous-commission (finances) a nommé président Giroud député du Nord.

M. Gustave Masure a été nommé membre de la 4e sous-commission (instruction publique et justice.)

Par décret du Président de la République, en date du 25 mai 1880, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés, dans l'arme de l'infanterie, les officiers dont les noms suivent, savoir :

A l'emploi de chef de bataillon. — 84e régiment d'infanterie de ligne (ancienneté). M. Quarré de Verneuil (Alexandre-Henri-Raoul), capitaine de l'ancien corps d'état-major, en remplacement de M. Sciard, décédé.

84e régiment d'infanterie de ligne (choix). M. Colombier (Théodore-Dominique-Michel), capitaine au 110e régiment de ligne, en remplacement de M. Quarré de Verneuil, mis en activité hors cadre pour être affecté au service d'état-major.

69e *régiment d'infanterie de ligne*. M. Desprels (Claude-Marie-Gustave), capitaine adjudant-major au 1er régiment de ligne, en remplacement de M. Pouilly, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

Nous lisons dans la *Vraie France :*

« M. Cariel, directeur des postes et télégraphes à Lille, sortant d'exercice, chevalier de la Légion d'honneur, emporte nos sympathies les plus vives, mêlées au regret de voir mis prématurément à la retraite un chef de service chez qui le désir d'être utile à ses subordonnés n'avait d'égale que son activité dans la double direction si considérable du service des Postes et télégraphes du Nord. Une administration de quarante-deux ans, un zèle et une intégrité qui ne se sont jamais démentis, ce sont des titres à notre reconnaissance. M. Cariel nous permettra de lui en témoigner ici l'expression. »

Le même journal annonce qu'un individu se disant le fils du général carliste Valdespinas s'est présenté chez plusieurs de ses amis et a cherché par des récits mensongers à les apitoyer sur son sort et à obtenir d'eux des secours. Informations prises, cet individu, qui n'appartient nullement à la famille du marquis de Valdespinas, est un chevalier d'industrie dont on doit se défier.

M. le comte Deliot de la Croix, dont le nom était attaché à toutes les œuvres charitables de Lille, a laissé par son testament un généreux souvenir aux pauvres qu'il a toujours su secourir avec tant d'âme et de discrétion. Le legs fait par lui aux paroisses Saint-André à Lille et de la la commune d'Erquinghem-sur-la-Lys atteint 40,000 francs. De tels faits se passent de commentaires Puisse la reconnaissance publique apporter un soulagement à la douleur de ceux qui pleurent un ami ou un bienfaiteur !

Nous avons annoncé que les fileurs de M. Godefrin-Duthoit avait demandé à leur patron une augmentation de salaire. Nous apprenons aujourd'hui dit l'*Echo du Nord*, que M. Godefrin a fait droit à cette demande, en accordant à ses ouvriers une augmentation de 2 f. 50 par semaine.

La Compagnie départementale des vidanges et engrais continue avec succès en notre ville le cours de ses opérations la première expérience qui a eu lieu avant-hier sur la Grand'Place au Café Soyez a pleinement réussi, une fosse de 150 hectolitres a été vidée en moins de 15 minutes, sans la moindre émanation et sans laisser de traces. C'est un véritable progrès.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens a employer ce nouveau mode de vidanges.

Conseil de Prud'hommes de Roubaix.

RENOUVELLEMENT PARTIEL

Nous, Préfet du département du Nord, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les listes électorales dressées en exécution de notre arrêté du 6 mars 1880, pour le renouvellement partiel des membres du Conseil de Prud'hommes de Roubaix;

Vu les instructions ministérielles portant que ces listes doivent être publiées pendant huit jours.

Vu la loi du 1er juin 1853 qui dépose, article 8 :

« En cas de réclamation, le recours sera ouvert devant le Conseil de Préfecture ou devant le Tribunal civil, suivant les distinctions établies par la loi sur les élections municipales. »

Vu aussi l'article 9 de la même loi, qui règle ainsi qu'il suit le mode des élections de Prud'hommes;

« Les patrons, réunis en assemblée particulière, nomment directement les Prud'hommes-Patrons;

« Les contre-maîtres, chefs-d'ateliers et les ouvriers, également réunis en assemblée particulière, nomment les Prud'hommes-Ouvriers en nombre égal à celui des patrons. »

Considérant qu'il y a lieu de pouvoir : 1° au renouvellement des membres de la première série sortant d'exercice ; 2° au remplacement de M. Toulemonde-Chombart membre patron de la deuxième serie (2e catégorie), démissionnaire.

ARRETONS :

ARTICLE PREMIER. — Les listes générales des électeurs du Conseil de Prud'hommes de Roubaix seront rendues publiques à partir du 26 courant, jusqu'au 31 du même mois inclusivement.

Elles seront déposées, à cet effet, à la Mairie de Roubaix, où toute personne intéressée pourra en prendre communication.

ARTICLE DEUX. — Dans les huit jours qui suivront la publication, c'est-à-dire jusqu'au 8 juin inclusivement, tout intéressé pourra former des réclamations, contre lesdites listes.

Celles de ces réclamations qui auront pour objet des inscriptions, des radiations, des rectifications, etc, seront reçues au Secrétariat de la Préfecture.

Les réclamations fondées sur la capacité légale des électeurs, devront être déposées au parquet du Tribunal civil de Lille.

Toutes les réclamations seront accompagnées de pièces justificatives.

Il suffira, pour être admis sur la liste des électeurs, de produire des titres authentiques constatant la qualité de Français, vingt-cinq années d'âge, trois années de domicile dans la circonscription du Conseil et l'exercice de la profession depuis plus de cinq ans.

ARTICLE TROIS. — Les patrons, les contremaîtres, chef d'ateliers et les ouvriers inscrits sur les listes électorales provisoirement arrêtées, et ceux qui y seront portés en vertu de décisions du Conseil de Préfecture et d'arrêts du Tribunal civil sont convoqués :

1° Les contre-maîtres, chefs d'ateliers, et ouvriers, pour le dimanche 13 juin, prochain à neuf heures du matin.

2° Les patrons pour le lendemain lundi 14 juin, également à neuf heures du matin, à l'effet d'élire le nombre des Prud'hommes indiqué dans le tableau qui se trouve annexé au présent arrêté.

Il y aura, dans chacune des deux assemblées, autant d'urnes ou boîtes qu'il y a de catégories d'industries dans le Conseil des Prud'hommes, afin que les électeurs appartenant à chaque catégorie votent séparément pour l'élection des prud'hommes qui lui sont attribués.

Art. 4. — Les assemblées électorales seront présidées par M. le maire de Roubaix, par ses adjoints ou par les Conseillers municipaux qu'il aura désignés à cet effet.

Les scrutateurs seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, sachant lire et écrire.

Le Président et les Scrutateurs composant le bureau choisissent le Secrétaire.

Art. 5. — Les choix pour la nomination des Prud'hommes ne pourront porter que sur les électeurs âgés de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

Au premier tour de scrutin, nul candidat ne sera proclamé s'il n'a obtenu la majorité absolue des suffrages.

Au second tour, la majorité relative suffira.

Chaque scrutin devra durer au moins *trois heures*.

Art. 6. — Des cartes aux lettres d'avis seront délivrées à l'avance, à la diligence de M. le Maire de Roubaix.

Ce fonctionnaire est, en outre, chargé de désigner les locaux dans lesquels les électeurs se réuniront.

ARTICLE SEPT — MM. les Maires des deux cantons de Roubaix, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché immédiatement dans les différentes communes composant la circonscription du Conseil de Prud'hommes de Roubaix. Il sera, en outre, inséré au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

Lille, le 25 mai 1880.

Le Préfet du Nord,
Paul CAMBON.

Voici le tableau indiquant le nombre de membres à élire par les patrons et les ouvriers, pour le renouvellement de la première série du Conseil de Prud'hommes de Roubaix.

Indication des catégories	Nombre des membres à élire	Noms des membres sortants.
	PATRONS	
1re Catégorie	1	Beuscart, Constantin
2 id	1	Watine-Wattinne L.
3 id	1	Delétoile, François.
4 id	1	Picavet, Bonami.
	OUVRIERS	
2e Catégorie	1	Bonne, Charles.
3 id	2	Dervaux, Charles. Lallemand, Henri.
4 id	1	Lanciaux, Adolphe.
ÉLECTION A FAIRE DANS LA DEUXIÈME SÉRIE		
	PATRON	
2e Catégorie	1	Toulemonde-Chombart, démissionn.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 26 mai 1880

Voici un aventurier dont l'identité n'a pu être constatée. On croit qu'il senomme Dubuisson. Voilà quatre mois de prévention qu'il fait, et l'on n'est pas plus avancé que le premier jour, remarque le ministère public. On n'a même jamais pu photographier le susdit.

De guerre las et pour en terminer, on l'amène aujourd'hui devant le tribunal.

Il est établi qu'il a, à diverses *reprises*, escroqué des sommes qui ne s'élevaient guère au-dessus de 2 et 3 francs, à différentes personnes. Tantôt il s'appelait Leblond, tantôt Jules Briant, de Neuilly ; plus tard, Lacroix, etc., etc.

Il dit avoir été professeur à Anvers dans une institution qu'il ne veut pas nommer. Il aurait été élevé à Paris... Il aurait... mais arrêtons-nous, car à toutes les adjurations de M. le président, l'accusé ne répond que par ces mots : « Vous me garderiez dix ans, que vous n'en sauriez pas davantage.»

M. le président lui fait remarquer que dans une pareille lutte, la justice a toujours le dernier mot. Ce dernier mot est aujourd'hui treize mois de prison et 50 francs d'amende.

Dubuisson-Leblond-Lacroix-Briant, qui parle avec beaucoup de facilité, salue le tribunal et se retire... avec le gendarme.

Courses de Lille

Comme on pouvait le pressentir dès le matin, la température était d'une chaleur tropicale, surtout pour les intrépides coureurs qui entraient en lice.

Malgré les ardeurs d'un soleil africain versant ses rayons brûlants sur le champ de courses, une brillante réunion s'était donné rendez-vous dans les tribunes de la plaine de l'Esplanade.

L'enceinte paraissait assez remplie et les dames aux toilettes élégantes ajoutaient à l'éclat de la fête. Le turf paraissait au complet.

Annoncé pour trois heures et demie, le concours s'est ouvert une heure plus tard.

Les courses d'obstacles ont été particulièrement intéressantes.

Le premier prix a été obtenu par *Pomme d'Api* (des écuries de M. Bernheim), montée par M. de la Motte.

Le deuxième, par *Fable*, monté par M. Noetinger, sous-lieutenant au 1er cuirassiers.

Le troisième a été remporté par *Callise*, monté par le sous-lieutenant du 13e dragons, M. Abonneau.

Vers six heures et demie, la proclamation des vainqueurs a eu lieu aux applaudissements des assistants.

Pour cause de service militaire, au 19e chasseurs, la course de la deuxième section est remise à demain vendredi.

Un affreux accident

Un affreux accident sur la ligne du Nord est signalé ce soir. Le train mixte partant de Paris à huit heures du soir pour arriver à Lille à deux heures du matin, quittait, cette nuit, la gare de Saint-Just, lorsque le sous-chef de train, en remontant du quai dans le fourgon de queue, fit un faux pas et roula entre ce fourgon et le wagon-coupé qui le précédait.

Le coupé était occupé par MM. le comte de Cesté et le vicomte de Canisy, qui se trouvaient en ce moment à la fenêtre, et qui jugèrent l'homme perdu. Celui-ci, cependant, avait réussi à se raccrocher aux chaînes avec l'énergie du désespoir et avait ainsi réussi à échapper aux roues, mais il était traîné par le train qui avait repris toute sa vitesse.

En proie à une émotion terrible devant cette agonie, les voyageurs se mirent à crier pour faire arrêter le train, jusqu'à en perdre la voix. Peine perdue : on ne les entendit pas. Ils se précipitèrent alors sur la sonnette d'alarme : tentative infructueuse : *la sonnette ne fonctionnait pas !* MM. de Cestéet de Canisy prirent alors une résolution héroïque : ils sortirent de leur wagon et, se traînant sur le marche-pied, ils se glissèrent l'un et l'autre, en dépit des cahots et de la vitesse, entre les deux voitures.

Là commença une lutte effrayante et périlleuse dont nous pouvons à peine donner une idée. L'infortuné, torturé par le frottement de ses jambes sur le ballast qui lui râpait les chairs et les os, avait presque perdu connaissance et ne demeurait cramponné aux chaînes que par une étreinte tout instinctive; il demeurait sourd aux conseils et aux efforts de ses courageux sauveteurs; mais il était visible que ses forces diminuaient et qu'il allait se laisser tomber sous les roues...

Cette situation épouvatable se prolongea environ dix minutes... dix années pour les deux voyageurs trébuchant à chaque secousse sur les tampons où ils se tenaient et évitaient avec peine une chute mortelle. Enfin, les forces de l'homme étant à bout, ils parvinrent à le hisser sur les tampons, puis à le ramener peu à peu sur le marchepied en lui évitant le heurt des ponts sous lesquels le train passait à toute vapeur, puis à l'introduire dans leur coupé. La ils constatèrent que les pieds du malheureux étaient *usés* jusqu'à la cheville.

Peu après, le train arrivait à Longueau, où ils le déposèrent après lui avoir donné les premiers soins. Ils prirent la précaution d'avertir par un télégramme l'hôpital d'Amiens, où le mutilé est actuellement.

Nous aurons à revenir demain sur cet émouvant et affreux accident.

— AMIENS. — Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie les nominations suivantes :

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Lepelletier, président du siège d'Amiens, en remplacement de M. Dupuy, qui est nommé vice-président.

Président du tribunal de première instance d'Amiens (Somme), M. Obry, Ernest, avocat, en remplacement de M. Lepelletier, qui est nommé juge à Paris.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Thiriot, procureur général près la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Carlet, décédé.

— DOUAI. — Une réunion démocratique ouvrière, à laquelle la presse locale n'avait pas été invitée, a eu lieu dimanche dans le salon blanc de l'Hôtel-de-Ville, à Douai.

D'après un compte-rendu sommaire que publie l'un de nos confrères, dit l'*Indépendant*, « cette réunion a été *privée*, au lieu de *publique*, les formalités requises n'ayant pas été accomplies en temps utile.

Son but était la nomination de délégués au prochain congrès ouvrier du Nord.

L'assemblée a choisi pour président : M. Lefebvre, cordonnier à Dorignies ; pour vice-président : MM. Linez, imprimeur, et Tilloy, libraire ; pour secrétaire : M. Albain, libraire.

La discussion a été très vive et très animée.

MM. Lefebvre, Linez, Tilloy, Albain, Pons, Thomas, Bourgies ont successivement pris la parole en faveur du prolétariat.

Plusieurs orateurs ont été d'accord pour *blâmer l'opportunisme repu et satisfait, et ont demandé aux ouvriers de vouloir bien à l'avenir nommer des ouvriers et des commerçants dans toutes les assemblées.*

La réunion n'ayant pu nommer les délégués dans cette séance, une nouvelle aura lieu dimanche prochain.

M. le commissaire de police et plusieurs agents assistaient à la séance.

Les divers orateurs ont réclamé avec instance la liberté absolue de réunion. »

— BOULOGNE. — La Cour de Douai vient d'acquitter M. E. Bourgain, inculpé d'avoir poussé un cri séditieux dans un cimetière, à l'occasion de l'enterrement civil du sieur Elie. Le tribunal correctionnel de Boulogne avait condamner notre jeune concitoyen à 50 francs d'amende : la Cour a cassé le jugement.

La *France du Nord* prétendait que la *Colonne* avait manqué de respect à la magistrature, parce qu'elle avait dit que le public, dans l'auditoire, après les débats, s'attendait à un acquittement.

La Cour, on le voit, a partagé l'opinion du public; et comme il n'y avait point encore chose jugée, la *Colonne* n'a pas manqué de respect au tribunal.

— M. Fournay est nommé juge de paix du canton Sud.

— L'exéquatur a été accordé à M. Charles-Jules Lebeau, consul de la Venezuela à Boulogne-sur-Mer.

— LA VENTIE. — Le charretier du maire de la Neuve-Chapelle conduisait deux chariots, à la suite l'un de l'autre, quand arrêtant le premier, le second suivant l'impression acquise vient heurter le premier et écraser un jeune homme de 10 ans 1/2, le fils Clayes qui s'était assis sur le devant du second chariot, à l'endroit où on attache le timon.

L'enfant a succombé dix minutes après l'accident.

LE CATEAU. — Un grave accident est arrivé lundi au Cateau.

On s'occupe activement d'établir les aqueducs qui doivent amener l'eau potable dans tous les quartiers; hier matin, des maçons étaient occupés à construire une voûte; celle-ci étant venue à s'écrouler, deux de ces ouvriers auraient été atteints par la chute des matériaux, et grièvement blessés. Un troisième serait mort des suites de ses blessures.

— A la réception qui a eu lieu dimanche soir chez M. Fernand du Soulier, à l'occasion de la présence de M. Depeyre, M. le comte de Nicolaï, prenant la parole au nom du Comité organisateur de la Conférence, a fait à l'ancien ministre les adieux les plus affectueux, puis, s'adressant aux membres du comité, il a ajouté:

« L'enseignement que nous devons retirer de cette importante journée, le fruit qui en résultera, et, en disant ceci, Messieurs, je me fais non-seulement votre interprète, mais celui des catholiques si nombreux qui, tout à l'heure s'unissaient à nos sentiments avec tant d'enthousiasme et d'élan, c'est l'union désormais indissoluble de toutes les forces sociales de cette ville pour la défense de nos institutions religieuses, et particulièrement de celles qui nous garantissent les bienfaits d'un enseignement chrétien. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 mai. — Virginie Vilette, rue des 3 Ponts, maison Tiers. — Joseph Fontaine, grande cité du Pile, 55. — Alphonse Maillioux, rue de l'Alouette, fort Lepers, 13. — Léon et Léonie Dubois, jumeaux, rue Decrême, 111. — Louis Simoeys, rue de l'Epeule, 197. — Léonie Desquiens, rue Solférino, maison Amé frères.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 mai. — Adèle Henris, 54 ans, soigneuse, rue de la Perche, 2. — Léontine Honoré, 11 ans, au Cul-de-Four, cour Gobert. — Oscar Hay 7 ans, aux 3 Ponts, maison Géraert. — Auguste Campagne, 59 ans, employé au chemin de fer, rue d'Alma, 60. — Henri Carrette, 2 ans, rue du Fontenoy, 21. — Rose Garez, 84 ans, ménagère rue St-Jean, 1.

MARIAGES du 26. — Emile Delisse, 30 ans, cordonnier, et Clara Legrand, 33 ans, sans profession. — Henri Leclercq, 48 ans, cultivateur, et Juliette Fauvarque, 37 ans, sans profession. — Guillaume Mertens, 28 ans, ingénieur, et Thérèse Wibaux, 24 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 mai. — Paul Omez, place des Nonnes. — Charles-Louis Desmets, rue du Moulin. — Jeanne Coqu, rue des Carliers. — Marie Guéris, rue du Calvaire. — Joseph Delesalle, Grand-Plaisir. — Julia Vandebeulque, Brun pain. — Jean-Baptiste Hennequin, Chemin des Mottes. — Germaine Minne, Croix-Rouge.— Maria Delmotte, Blanc Seau.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 mai. — Dominique Pagès-Labanelle, 36 ans et 6 mois, époux de Marie Villeneuve, rue Neuve de Roubaix. — Louis Croissant, 19 ans et 10 mois, rue du Moulin Fagot, 32. — Clémence Heddebaut, 1 an et 3 mois, Chemin des Carliers. — Claire Motte, 1 an, rue des 3 Pierres. — Palmyre Vanhée, 10 mois et 16 jours, rue St-Jacques, 58.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CAMPAGNE-ALLART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS-AUGUSTE CAMPAGNE, veuf de dame CHARLOTTE ALLART, décédé à Roubaix, le 26 mai 1880, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.—L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, n° 60.

Les amis et connaissances de la famille FLIPO-LEPERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRI-JOSEPH FLIPO, décédé à Roubaix, le 26 mai 1880, à l'âge de 41 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le vendredi 28 courant, 8 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS de 2e classe, qui auront lieu le samedi 17 mai, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vigne, derrière l'estaminet du Nouveau-Monde.

Les amis et connaissances de la famille DUTHOIT-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE DUTHOIT, cultivateur, décédé à Hem, le 26 mai 1880, dans sa 82e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 29, à 10 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, Hameau des trois fermes, à 9 heures 1/4 — L'OBIT solennel du mois sera chanté en ladite église, le lundi 28 juin, à 10 heures.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 31 mai 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-SYLVAIN ALLONCIUS, décédé à Roubaix, le 27 mai 1879, dans sa vingtième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires, et Règlements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Belgique

— TOURNAI. — Plusieurs journaux radicaux, du Nord, ont publié une lettre adressée par Mgr Dumont, évêque de Tournai, à S. S. Léon XIII. Le pauvre Mgr Dumont, on le sait, est atteint d'alliénation mentale ; ceux qui le disaient fou naguères le tiennent aujourd'hui pour sensé.

En présence de ce document déplorable, le chapitre de la cathédrale et le Séminaire de Tournai se sont empressés d'envoyer à Sa Sainteté l'adresse suivante :

« Très Saint-Père,

» Il n'y a que quelques mois, le Chapitre de l'église cathédrale de Tournai rendait à Votre Sainteté, d'une voix unanime, de justes actions de grâces pour la paternelle sollicitude avec laquelle vous aviez pourvu si sagement aux besoins pressants de cette église désolée. Un fait vient de se produire, qui démontre avec une nouvelle évidence tout à la fois la haute sagesse de l'extrême nécessité des mesures prises par Votre Sainteté, et la grandeur du bienfait dont notre église Vous est redevable. Ce fait hélas ! nous remplit, ainsi que tout le clergé du diocèse et tous les gens de bien, d'une amère douleur et d'une profonde confusion. Aussi, nous ne pouvons nous empêcher de venir sans retard déposer aux pieds de Votre Sainteté l'expression publique et solennelle de notre réprobation et de notre horreur pour ce scandale.

» Nous voulons donc, Très-Saint-Père, réparer, autant qu'il est en nous, l'injure, quoique inconsidérée et inconsciente, qui a été faite à votre autorité pontificale et à la considération